

SÉANCE DU 2022-10-03

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 03^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2022-10-03**

2022-10-179

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 06 septembre 2022
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Dérogation mineure : Jason Migneault
6. Dérogation mineure : Brigitte Desjardins et Clément Lambert
7. Adoption du règlement 358-22
8. Paiement du solde du règlement 286
9. Décompte : Chemin Nord
10. Fin des travaux : Chemin Nord
11. Décompte final ponceau Barrette et Lafrance
12. Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
13. Représentant au Comité de Développement de St-Léon
14. Appui C.P.T.A.Q. : dossier Léonard Barrette
15. Appui C.P.T.A.Q. : Bérub'oeuf
16. Éclairage public
17. Abrasif
18. Conciergerie
19. Rechargement de gravier
20. Dépôt de la paye
21. Don
 - a) Club de Motoneige
 - b) Les Grands amis de la Vallée
22. Correspondance

23. Varia

24. Période de questions

25. Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque d'adopter l'ordre du jour.

2022-10-180

2. Adoption du procès-verbal du 2022-09-06

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2022-09-06 tel que rédigé.

2022-10-181

3. Lecture et adoption des comptes du mois

AIR LIQUIDE	57.75
ALIMENTATION N.M. INC.	12.44
AQUAZONE	130.99
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	89.70
DÉCARTECQ INC.	23.48
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	4 294.87
FM SPORTS AMQUI	55.52
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	5.00
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	66.18
GESTION PMI	2 930.68
HARNOIS ÉNERGIE	2 280.82
HYDRO QUEBEC	1 592.68
HYDRO-QUÉBEC (ÉCLAIRAGE PUBLIC)	505.89
LAVOIE ANNICK (COMPRESSEUR)	339.84
LACOOB PURDEL	22.97
LETTRAGE ALLARD	282.55
MRC DE LA MATAPÉDIA	324.70
REMORQUE DE L'ISLE	2 069.55
TECHNOSCIENCE	220.40
TETRA TECH QI INC.	1 409.60
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	227.14

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois d'août 2022 pour un total de 22 947.88\$ et d'en autoriser le paiement ainsi qu'une facture de CWA pour le montant de 1737.12

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2022-10-182

5. Dérogation mineure : Jason Migneault

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'autoriser la construction d'un escalier de galerie avant qui empiète de plus de 2 mètres à l'extérieur de la marge de recul prescrite. La galerie serait à 0.0 mètre de la limite de terrain situé au 279 rue Gendron.

2022-10-183

6. Dérogation mineure : Brigitte Desjardins et Clément Lambert

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'autoriser une galerie et une rampe d'accès à la galerie qui empiète de plus de deux mètres à l'intérieur de la marge de recul, situé au 08 rue Belzile.

2022-10-184

7. Adoption du règlement 358-22

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 2022-09-06

Attendu qu'avis de motion a été donné à la séance du 2022-09-06

Par conséquent, monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter le règlement 359-22 qui décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le présent règlement remplace l'article 4 du règlement 272 par le suivant :La réserve financière est constituée pour une nouvelle période de 5 ans et que la réserve financière cessera d'exister lors de la vidange des bassins d'épuration et a la disposition des boues ou au plus tard, le 31 décembre 2027

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2022-10-185

8. Paiement du solde du règlement 286

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de payer le solde du règlement d'emprunt numéro 286 au montant de 63 200.00\$ à son échéance.

2022-10-186

9. Décompte : Chemin Nord

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de payer le décompte numéro 3 au montant de 62 620.57\$ à Les entreprises L. Michaud et fils

10. Fin des travaux : Chemin Nord

Remis à la séance de novembre

2022-10-187

11. Décompte final ponceau Barrette et Lafrance

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de payer le décompte final des ponceaux Barrette et Lafrance au montant de 2881.37\$ à Les entreprises L. Michaud et fils

2022-10-188

12. Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un

comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit constituer un tel comité;

Par conséquent monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Jean-Noël Barriault, directeur général, greffier trésorier
- de Annick Lavoie, directrice générale greffière trésorière adjointe

Que ce comité sera chargé de soutenir la municipalité de Saint-Léon-le-Grand dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la municipalité de Saint-Léon-le-Grand de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-189

13. Représentant au Comité de développement de St-Léon

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de nommer Serge Lévesque représentant de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand au sein du Comité de développement de St-Léon.

2022-10-190

14. Appui C.P.T.A.Q. : Dossier Léonard Barrette

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'appuyer la demande de monsieur Léonard Barrette dans son dossier auprès de la C.P.T.A.Q.

2022-10-191

15. Appui C.P.T.A.Q. : Ferme Bérub'oeuf

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand appuie la demande de ferme Bérub'oeuf dossier 437715 ; que l'article 62 de la L.P.T.A.Q. ne s'applique pas dans le présent dossier.

2022-10-192

16. Éclairage public

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'accepter une augmentation de 1420.00\$ pour l'installation d'un luminaire sur le rang Valcourt au coin de la rue de la Croix, et sur le chemin Nord de la Rivière-Humqui au coin du pont Barrette. Les travaux seront réalisés en 2023.

2022-10-193

17. Abrasif

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'accepter la soumission de Les Entreprises L. Michaud et fils pour la fourniture d'abrasif au prix de 30.10/ tonne.

2022-10-194

18. Conciergerie

Remis à une séance ultérieure

2022-10-195

19. Rechargement de gravier

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'autoriser des travaux de rechargement de gravier sur différentes routes de la municipalité.

2022-10-196

20. Dépôt de la paye

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'accepter l'offre de service de P.G. Solutions pour le logiciel de télétransmission de la paye.

2022-10-197

21. Don

A) Club de Motoneige

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'accorder un don de 100.00\$

B) Les Grands amis de la Vallée

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'accorder un don de 100.00

22. Correspondance

La correspondance est lue

23. Varia

Il n'y a pas de varia

13. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2022-10-198

14. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par madame la conseillère Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier